

nait en germe le Conseil souverain, dont un grand monarque, à l'apogée de sa puissance, dotait notre faible colonie.

Un simple coup d'œil sur l'organisation et les attributions de ces institutions fera mieux ressortir l'importance de la publication qui se fait aujourd'hui.

### III

La multiplicité et la variété des affaires avaient fait diviser le parlement de Paris en plusieurs chambres, mais elles siégeaient quelquefois réunies, et c'était ce que l'on appelait la grande Chambre

Les autres chambres étaient : La chambre des Enquêtes, la chambre des Requêtes, la *Tournelle Criminelle*, la *Tournelle civile*, la chambre des Vacations, la chambre de la Marée.

Les attributions de la grande Chambre étaient : les appels en matière civile, les procès des pairs de France, les contestations sur les droits de la Couronne, le crime de lèse-majesté au premier chef ; les *appels comme d'abus*, qui étaient encore quelquefois portés devant la Tournelle.

La chambre des Enquêtes jugeait les procès civils qui n'avaient pas pu être soumis à la grande Chambre, et les délits d'une nature peu grave.

A la chambre des Requêtes, il y avait deux maîtres des requêtes, un ecclésiastique et un laïque.

La Tournelle Criminelle jugeait tous les procès qui pouvaient conduire à l'application de peines corporelles ou infâmantes.

La Tournelle Civile était constituée pour juger des affaires civiles d'un montant limité.

La chambre des Vacations siégeait pendant les vacances des autres chambres.

La chambre de la Marée réglait le commerce de poisson de la ville de Paris, qui a toujours été un objet très important pour cette grande cité.